

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

### Séance du 14 Juin 2018

L' an 2018 et le 14 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de CONAN Marylène, Maire.

**Présents :** Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, Mme CARTRON Martine, M. BROHAN Christophe, M. CAREMIAUX Marc, M. MERCIER Jean-Jacques, Mme JONCHERET Catherine, M. SALAÛN Jean-Pierre, M. LEDAN David, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. LUHERNE Xavier, M. CADETE Francisco, Mme FLIPEAUX Denise Maryse, Mme HILBERT Christine, M. DAUPHIN Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE MOAL Agnès à Mme CONAN Marylène, M. GIQUELLO Stéphane à M. MERCIER Jean-Jacques, Mme LE DÛ Brigitte à M. BROHAN Christophe, Mme COURANT Emilie à M. LEDAN David, Mme NACOLMA Marie à Mme JONCHERET Catherine, M. SAMSON Ludovic à M. LE CADRE Jean

**Absent(s) :** Mme CLEMENT Christine

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 16

**Date de la convocation :** 07/06/2018

**Date d'affichage :** 07/06/2018

**A été nommé secrétaire :** M. LUHERNE Xavier

## I - Objet des délibérations

### SOMMAIRE

- 1 - Personnel communal - Participation à la protection sociale complémentaire
- 2 - Voirie : lotissement "Le Clos des Noisetiers" - Lot 2 (assainissement d'eaux usées, d'eaux pluviales et adduction d'eau potable) avenant n°1
- 3 - Environnement - Salière du Lann à Lauzach (56) - projet de renouvellement de carrière afin de finaliser les travaux de remise en état : avis

Le compte rendu de la séance du 17 mai 2018 a été adopté à l'unanimité

### **1 - réf : 2018/054 - Personnel communal - Participation à la protection sociale complémentaire**

Madame le Maire expose que depuis la parution des décrets d'application du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales peuvent participer au coût de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Ce dispositif a été présenté au conseil municipal lors de la séance du 15 février 2018. Le conseil municipal avait émis, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition de participation dans le cadre de la labellisation, pour le risque prévoyance, avec participation pour les agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et contrats de droit privé, pour un montant de 19 € brut par mois et par agent, au prorata du temps de travail.

La proposition a été transmise au comité technique pour avis. Lors de sa séance du 14 mai 2018, le comité technique a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il appartient au conseil municipal d'entériner la décision après avis du comité technique.

Il est proposé au conseil municipal :

- De confirmer la proposition de participation de la commune à la protection sociale complémentaire en retenant le dispositif de labellisation, pour le risque prévoyance, avec participation pour les agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et contrats de droit privé, pour un montant de 19 € brut par mois et par agent, au prorata du temps de travail ;
- De dire que cette décision prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération.

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité**

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

### **2 - réf : 2018/055 - Voirie : lotissement "Le Clos des Noisetiers" - Lot 2 (assainissement d'eaux usées, d'eaux pluviales et adduction d'eau potable) avenant n°1**

Monsieur LE CADRE expose que le lot n° 2 du marché de travaux concernant les travaux de viabilisation du lotissement "Le Clos des Noisetiers" a été attribué à l'entreprise STPG, pour un montant de 73 347.30 € HT. Ce lot concerne l'assainissement d'eaux usées, d'eaux pluviales et l'adduction d'eau potable.

En cours de travaux, il est apparu nécessaire de modifier les prestations correspondant à des travaux en plus et moins-values et de créer des prix nouveaux au marché de travaux. Ces modifications sont dues, notamment, à l'état du sous-sol dans une partie de la voirie. Elles concernent essentiellement : terrassement, empierrement, fourniture et mise en œuvre de divers matériaux complémentaires, canalisations.

Le montant des plus-values s'élève à 16 149 € HT, et celui des moins-values à 6 972 € HT, soit un montant total de l'avenant de 9 177 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit donc de la façon suivante :

- Montant initial HT du marché	:	73 347.30 €
- Avenant n° 1	:	9 177.00 €
- <b>Nouveau montant HT du marché</b>	:	<b>82 524.30 €</b>

**Le conseil municipal est invité à :**

- approuver l'avenant ci-dessus ;
- autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tous documents concernant ce dossier et notamment l'avenant avec l'entreprise STPG.

*Monsieur LE CADRE donne les détails techniques des plus et moins-values. Un élu s'étonne que l'étude de sol n'ait pas relevé la nécessité des travaux. Il lui est indiqué qu'il n'y a pas eu de sondage : si les travaux avaient été effectués en été, il n'y aurait pas eu de problème mais peut être plus tard.*

**Après en avoir délibéré, adopté par :**

- Pour : 20
- Abstentions : 2

A la majorité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 2)

**3 - réf : 2018/056 - Environnement - Salière du Lann à Lauzach (56) - projet de renouvellement de carrière afin de finaliser les travaux de remise en état : avis**

Monsieur LE CADRE expose que la demande présentée par Monsieur le Président de la société Lafarge Granulats France, dont le siège social est situé 2 avenue du Général de Gaulle à CLAMART (92), en vue de d'un projet de renouvellement de carrière afin de finaliser les travaux de remise en état de la sablière du Lann à LAUZACH, était soumise à enquête publique, du 07 mai au 12 juin 2018 inclus. Cette enquête publique est réalisée dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale au titre :

- Des installations classées pour la protection de l'environnement
- De la loi sur l'eau et milieux aquatiques
- D'une dérogation "espèces et habitats protégés"

Une partie du territoire de la commune étant touchée par le rayon d'affichage annonçant cette enquête publique, le conseil municipal peut se prononcer sur cette demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

La société Lafarge Granulats France exploite la carrière du Lann depuis une trentaine d'années. Le dernier arrêté préfectoral d'autorisation date du 18 mars 2004, pour une durée de 15 ans, soit une échéance d'autorisation fixée au 18 mars 2019. L'exploitation de ce gisement est arrivée à échéance en 2017. Le volume global de matériaux (remblais inertes) nécessaire pour finaliser l'ensemble des réaménagements du site (terrain agricole et berges du futur plan d'eau communal) est estimé à 400 000 m<sup>3</sup>.

Compte tenu du volume à remblayer, de la cadence moyenne annuelle d'apport de 30 000 m<sup>3</sup>, modulée en fonction de l'évolution probable du marché, l'autorisation est demandée pour une durée de 15 années supplémentaires, à compter de l'échéance de l'autorisation en cours (18 mars 2019), soit jusqu'au 18 mars 2034.

Le remblayage sera réalisé tout au long de l'année. Les matériaux extérieurs admis sur le site continueront à faire l'objet d'un tri préalable. Il s'agira de matériaux inertes issus de chantiers de terrassement (ZAC, lotissements, voirie) ou de démolition, provenant d'un rayon maximum de 50 km pour une moyenne de 10 à 20 km autour du site.

Dans le cadre de la remise en état de la sablière, les contraintes foncières ainsi que les enjeux écologiques ont fortement conditionné le choix du projet. L'intégration paysagère du site et le souhait de la commune de pouvoir aménager une zone de détente à vocation écologique ont également été des éléments déterminants.

**Au vu du dossier et de l'avis favorable de la commission environnement, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette demande.**

*Il est précisé que le PNR suivra la réhabilitation : un courrier a été adressé au groupe LAFARGE afin de faire des propositions. Il est, par ailleurs, relevé les problèmes habituels de sécurité liés à la présence de plans d'eau ; il est aussi noté l'importance d'avoir des réserves d'eau.*

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

## **II - Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au maire : compte rendu**

<b>Motifs</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
Révision du PLU : élaboration du zonage d'assainissement pluvial	Labocéa - Ploufragan	3 000.00 €

## **III - DPU**

Madame le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, rend compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

## **IV - Infos sur dossiers en cours**

- Monsieur LE CADRE donne des informations concernant :
  - La fin de l'activité de la carrière du Fourchale sur la commune de SULNAC
  
- Madame le Maire donne des informations concernant :
  - La fête de la musique
  - Le concert pédagogique sur la Place de l'Eglise, le 15 juin
  - L'horaire de la commission information du 15 juin

- Le collectif qui s'est créé au Gorvello au sujet de la mauvaise couverture en téléphonie mobile et internet et fait un rapide compte-rendu de la réunion à laquelle elle a assisté. Elle précise qu'elle leur a annoncé la proposition d'Orange concernant l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile et qu'elle leur a proposé de faire remonter leurs doléances aux parlementaires. Elle a lu le texte du collectif et les élus ont indiqué qu'ils soutenaient la démarche. *Un élu a fait remarquer qu'il n'y avait pas que le Gorvello qui était concerné par ce problème.*
- Le covoiturage Ehop, association soutenue par GMVA : il s'agit d'une plateforme de covoiturage de proximité spécialiste des trajets domicile-travail en région Bretagne - Pays-de-Loire. C'est une solution de transport pour les salariés en emploi, mais aussi pour les actifs en recherche d'emploi, et/ou en formation par son service "Ehop Solidaires". Un article sera diffusé à ce sujet dans le prochain bulletin.
- Soirées PNR : retour sur les soirées Faune et Flore et la journée à ELVEN. *Un élu fait remarquer qu'il y avait trop de manifestations en même temps et qu'il faudrait éviter que cela se reproduise.*
- Atlas de la biodiversité : démarrage des réunions auxquelles sont conviées les personnes qui avaient été désignées : Philippe LAUNAY et Marie NACOULMA. En cas d'impossibilité de participer, Jean LE CADRE sera suppléant.
- Le calendrier des réunions

## V - Divers

- Un élu fait remarquer qu'il y a des coupures fréquentes d'électricité en cas d'orage dans le secteur de Kerguihete/Kerbertho et Berric. Les personnes concernées ont adressé un courrier à ENEDIS. Monsieur LE CADRE indique que des travaux doivent être réalisés sur la ligne Poulblet/Kerbertho, avec mise en souterrain. Il est demandé à l'élu de faire remonter en mairie les informations précises afin d'en informer ENEDIS.

Séance levée à 21 h 40

En mairie, le 27/06/2018

Le Maire,

**Marylène CONAN**

